

d'un caractère violent, sournois, jureur, et blasphémateur ; trois ans auparavant il avait été condamné comme tel par l'intendant Talon à une amende de 10 livres, et défense lui avait été faite de récidiver sous peine de punition corporelle. Il avait travaillé comme engagé du sieur Jean Bourdon, qui l'avait chassé de son service à cause de ses impertinences et de ses blasphèmes, enfin il avait une réputation exécrationnelle comme on le verra plus loin.

Sur l'information de Bigeon relative à la mort de Bernard, le capitaine Miville lui dit qu'il ferait bien d'aller avertir Denis Duquet " comme ancien et qu'il pouvait avoir quelque expérience." Bigeon n'en fit rien, mais il se rendit de là chez Dupré " qui estoit en compagnie de François Marchand, du sieur Amiot et du bonhomme Picard." (1) Il leur raconta aussi l'accident fatal qui était arrivé à Bernard et leur affirma de plus que le capitaine Miville lui avait dit qu'ils seraient assez de trois pour aller voir le corps avec lui.

Le bonhomme Picard, Dupré et Marchand se rendirent donc avec Bigeon sur les lieux, et ils trouvèrent le corps à environ deux pieds de distance de l'arbre, une branche se trouvait de l'autre côté du corps ; la neige ne se trouvait pas du tout foulée à l'endroit où Bigeon leur avait dit avoir tiré le corps de dessous la tête de l'arbre, qui était resté suspendu au-dessus de la neige environ quatre doigts.

Bigeon demanda à ses compagnons ce qu'il fallait faire du corps ; ils s'en rapportèrent à ce que dirait le bonhomme Picard à cause de son grand âge ; après avoir visité les bras et la blessure que le mort avait à la bouche, Picard leur dit : Je ne sais que dire de ce corps, car il ne faut pas que personne y touche et je ne crois pas que l'arbre l'ait tué. Tous se retirèrent ensuite moins Dupré qui dit à Bigeon qu'il ferait bien d'aller chercher Duquet et le sieur Cousture. (2) Le lendemain matin, vers huit heures, Bigeon alla en effet trouver Duquet, ainsi que Jacques Miville, Charles Amiot et Dupré ; tous se rendirent où se trouvait le corps de Bernard ; ils firent subir une espèce d'interrogatoire à Bigeon,

---

(1) Sobriquet, son vrai nom était Noel Penant.

(2) Guillaume Couture, plus tard juge de la côte de Lauzon, ancêtre de l'honorable G. Couture, conseiller législatif.